

137
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

1854.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
La rue de l'Université
Québec

DES

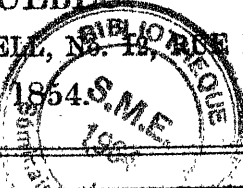
LOIS EXPIRANTES.

Imprime par ordre de l'Assemblée Législative.



QUEBEC.

IMPRIME PAR JOHN LOVELL, No. 15, LA MONTAGNE.



ASSEMBLÉE LEGISLATIVE, 1854.

LISTE DES LOIS EXPIRANTES.

ACTES TEMPORAIRES, ou actes contenant des dispositions temporaires, de la Législature de la Province du Canada, qui sont actuellement en force, et expireront le ou avant le 1er Mai 1863.

Lorsque le mot " etc." est placé après une date dans la colonne de la durée, cela signifie " Et à la fin de la session " qui suivra immédiatement la date fixée.

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
4 et 5 Vict..... 32	Acte pour encourager l'établissement de banques d'épargnes en cette province et pour les régler.—Continué par 14 et 15 Vict. c. 55, jusqu'au.....	30 Août 1856, etc.
4 et 5 Vict.....36	Acte pour régler les pêches dans le district de Gaspé.—Continué par 16Vict. c. 151 jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
4 et 5 Vict.....94	Acte pour prolonger la charte de la banque de Québec.—Cet acte amende et augmente les pouvoirs de l'ordonnance du B. C., 2 Vict. (3) c. 24, et continue la charte de la banque jusqu'au.....	1er Déc. 1862.
4 et 5 Vict.....96	Acte pour incorporer diverses personnes sous le nom et raison de Président, Directeurs et Compagnie de la banque du district de Niagara.—Amendé par 7 Vict. c. 67.—Certains pouvoirs additionnels sont conférés à cette banque par 7 Vict. c. 62.—La corporation doit continuer jusqu'au.....	1er Juin 1862.
4 et 5 Vict.....97	Acte pour étendre la charte de la Banque de la Cité et pour augmenter son capital.—Pouvoirs augmentés par 10 et 11 Vict. c. 116, qui augmente le fonds social et limite le temps pendant lequel l'augmentation du fonds social devra être payée, au 8 janvier 1851. Par 12 Vict. c. 185, ce temps est prolongé de nouveau jusqu'au 30 mai 1852. Cet acte sera en force jusqu'au...	1er Déc. 1862, etc.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—*Continuation.*

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
4 & 5 Vict..... 98	Acte pour renouveler la charte de la banque de Montréal, et augmenter son capital.—Pouvoirs augmentés par 7 Vict. c. 46, et augmentés de nouveau par 10 et 11 Vict. c. 115, qui augmente encore son fonds social, et limite le temps pendant lequel l'augmentation du fonds social devra être payée, au 8 janvier 1851. Ce temps est de nouveau prolongé par 12 Vict. c. 184, jusqu'au 25 avril 1852, et le fonds social encore augmenté et l'acte amendé par 16 Vict. c. 55. Cet acte sera en force jusqu'au.....	1er Déc. 1862, etc.
6 Vict... 26	Acte pour étendre la charte de la banque Commerciale du district de Midland, et pour augmenter son capital.—Cet acte amende et augmente les pouvoirs de l'acte du H. C. 2 Guil. 4. c. 11. De nouveaux pouvoirs sont accordés à cette banque par 7 Vict. c. 62. Le temps limité par cet acte pour le paiement du nouveau fonds social est prolongé par 9 Vict. c. 87, jusqu'au 1er janvier 1850. Ce temps est de nouveau prolongé par 12 Vict. c. 170, jusqu'au 1er janvier 1852, ou tel autre temps postérieur que le gouverneur en conseil voudra accorder. Cet acte sera en force jusqu'au.....	1er Juin 1862, etc.
6 Vict..... 27	Acte pour étendre la charte de la banque du Haut-Canada et pour augmenter son capital.—Cet acte amende et augmente les pouvoirs de l'acte du H. C. 59 Geo. 2, c. 24. De nouveaux pouvoirs sont accordés à cette banque par 7 Vict. c. 62. Le temps limité par cet acte pour le paiement du nouveau fonds social est prolongé par 9 Vict. c. 86, et de nouveau par 13 et 14 Vict. c. 137, jusqu'au 24 juillet 1855. Cet acte sera en force jusqu'au	1er Juin 1862, etc.
7 Vict..... 10	Acte pour abroger une ordonnance du Bas-Canada, intitulée : " Ordonnance concernant les banqueroutiers " et l'administration et la distribution de leurs biens " et effets, " et pour établir des dispositions pour le même objet dans toute la province du Canada.—Amendé par 9 Vict. c. 30, et les deux continués par 16 Vict. c. 151, en autant qu'ils sont continués pour certains objets seulement, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—*Continuation.*

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
7 Vict..... 36	Acte pour empêcher d'ostruer les rivières et les ruisseaux du Haut-Canada.—Amendé par 10 et 11 Vict. c. 20, 14 et 15 Vict. c. 123 et tous trois continués par 16 Vict. c. 151 jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
7 Vict..... 62	Acte pour autoriser les diverses banques y mentionnés à ouvrir des livres dans la cité de Londres pour le transport d'une certaine partie de leurs fonds.—Cet acte contient certaines dispositions en faveur de la banque commerciale du district de Midland, de la banque du district de Niagara et de la banque du Haut-Canada, et expire comme de raison avec les chartes de ces banques.....	1er Juin 1862, etc.
7 Vict..... 66	Acte pour incorporer certaines personnes faisant le commerce de banque dans la cité de Montréal sous le nom de la " La Banque du Peuple,"—Amendé par 10 et 11 Vict. c. 62, et en force jusqu'au.....	1er Juin. 1862, etc.
8 Vict..... 6	Acte pour mieux conserver la paix et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs.—Continué par 14 et 15 Vict. c. 68, jusqu'au 1er janvier, 1852, etc. Mais par 14 et 15 Vict., c. 76, son opération est prolongé et il est continué tel que prolongé jusqu'au.....	1er Janv. 1855, etc.
8 Vict..... 16	Acte pour pourvoir à une exploration géologique de cette province. Cet acte expiré le 17 mars 1850, a été remis en vigueur par 13 et 14 Vict. c. 12 et l'allocation accordé par la premier acte est continué par le dernier acte pour l'espace de cinq années.....	24 Juillet 1855, etc.
8 Vict..... 25	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du St. Laurent et de l'Atlantique.—Amendé par 9 Vict. c. 79, par 10 et 11 Vict. c. 65, 12 Vict. c. 176, et par 13 et 14 Vict. c. 118 et 16 Vict. c. 47. Ce chemin doit être complété dans le cours de dix années.....	17 Mars 1855.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—*Continuation.*

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
8 Vict.....27	Acte pour amender l'ordonnance et l'acte y mentionnés, concernant l'enregistrement de titres des biens immeubles dans le Bas-Canada, ou des hypothèques dont ils sont grevés. Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
8 Vict.....48	Acte pour le soulagement des débiteurs insolubles dans le Haut-Canada, et pour d'autres fins y mentionnés.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au..... Cet acte s'étend à certains commerçant en vertu de 14 et 15 Vict. c. 116.	1er Janv. 1854, etc.
9 Vict.....12	Actes pour remédier à certaines déféctuosités dans l'enregistrement des titres dans le comté de Hastings, dans le Haut-Canada.—Amendé par 10 et 11 Vict. c. 38. La période fixée pour recevoir les mémoires, etc., en vertu de ces actes est étendu actuellement par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854.
9 Vict.....28	Acte pour abroger certaines lois y mentionnés pour mieux pourvoir à la défense de cette province, et pour en régler la milice. La 31e clause (exemption des Quacres, Ménomistes et Tunkers) et tout ce qui dans cet acte abroge 4 et 5 Vict. c. 2, est révoqué par 12 Vict. c. 88, quant à ce qui a rapport au Haut-Canada. Cet acte est aussi amendé par 12 Vict. c. 89, relativement à la parade annuelle de la milice dans le H.-C.—Cet acte est continué par 13 et 14 Vict. c. 11, jusqu'au.....	10 Août 1853, etc.
	Mais ce dernier acte déclare que s'il existe une guerre entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique au temps ou l'acte de la milice aurait autrement expiré, il n'expirera dans ce cas qu'à la fin de la session qui suivra la proclamation du rétablissement de la paix.	
9 Vict.....30	Acte pour continuer et amender les lois de banqueroute maintenant en force en cette province.—Cet acte amende 7 Vict. c. 10; et les deux sont continués par 16 Vict. c. 151, pour certains cas seulement, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
9 Vict.....38	Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir de certaines matières qui concernent les affaires publiques à recevoir les témoignages sous serment.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—*Continuation.*

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
9 Vict.....86	Acte pour amender un acte intitulé : " Acte pour étendre la chartre de la banque du Haut-Canada, et " pour augmenter son capital."—Cet acte prolonge le temps limité par 6 Vict. c. 27, pour le paiement du nouveau fonds social autorisé par cet acte, jusqu'au 23 mai 1850; lequel temps a été de nouveau prolongé par 13 et 14 Vict. c. 137, jusqu'au.....	24 Juillet 1855.
9 Vict.....108	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de l'isle Wolfe, Kingston et Toronto.—Le chemin doit être complété dans dix années.....	26 Décembre 1856.
9 Vict.....110	Acte pour incorporer une compagnie pour étendre le chemin à rails <i>Great Western</i> de Hamilton à Toronto, modifié et amendé par 12 Vict. c. 156.—Le chemin doit être complété dans dix années.....	26 Décembre 1856.
9 Vict.....116	Acte pour incorporer " La banque des marchands."—Pouvoirs corporés, limités à..... Acte à être en force jusqu'au.....	1er Juin 1862. 1er Juin 186", etc.
10 et 11 Vict.....1	Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de Trinité de Montréal dans certains cas où la santé publique de la cité peut être mis en danger.—Cet acte aurait expiré le 9 novembre 1847, mais il a été remis en vigueur et continué temporairement par 11 Vict. c. 3, jusqu'au 1er juillet, 1848; il a été de nouveau continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
10 et 11 Vict.....20	Acte pour amender, expliquer et continuer l'acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour empêcher d'obstruer les rivières et " les ruisseaux du Haut-Canada."—Cet acte amende 7 Vict. c. 36, et ces deux actes sont expliqués et amendés par 14 et 15 Vict. c. 123, et tous trois sont continués par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
10 et 11 Vict.....38	Acte pour changer et amender l'acte intitulé : " Acte " pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de Hastings dans " le Haut-Canada."—Le temps fixé par cet acte pour l'enregistrement de certains mémoires, etc., prolongé par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—*Continuation.*

REGNE ET CHAIPTRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
10 et 11 Vict.....113	Acte pour incorporer la banque du district de Québec. A être en force jusqu'au.....	1er Juin 1862, etc.
10 et 11 Vict.....114	Acte pour augmenter le fonds social de la banque de Québec, et pour amender en partie l'acte qui prolonge la charte de la dite banque.—Cet acte prolonge l'ordonnance du conseil spécial, B. C., 2 Vict. (3) c. 24, et aussi l'acte du Canada 4 et 5 Vict. c. 94, en vertu duquel la charte est continué jusqu'au..... Par 14 et 15 Vict. c. 156, le nombre des directeurs est diminué. Comme de raison ces deux actes expirent avec la charte.	1er Décembre 1862.
10 et 11 Vict.....117	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails et du havre de Woodstock et du lac Erié.—La période pour compléter les travaux est étendue par 16 Vict. c. 239, jusqu'au.....	14 Juin 1863.
10 et 11 Vict.....119	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de Carillon et de Grenville. Le chemin doit être complété dans le cours de cinq années.....	24 Juin 1863.
11 Vict.....7	Acte pour pourvoir à l'inspection du beurre dans Québec et Montréal.—Continué par 16 Vict. c. 151 jusqu'au.....	1er Janv. 1864, etc.
12 Vict.....18	Acte pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroutes maintenant pendantes.—Cet acte continue 7 Vict. c. 10, (et 9 Vict. 30, qui amende le dernier) dans certains cas seulement.—Mais ils sont tous continués de nouveau pour les mêmes fins par 16 Vict. c. 151 jusqu'au..... Voir cependant 13 et 14 Vict. c. 20.	1er Janv. 1864, etc.
12 Vict.....81	Acte pour pourvoir par une loi générale, à l'établissement de corporations municipales et à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités et villes, townships et villages du Haut-Canada.....Le temps limité par cet acte, pendant lequel les différentes corporations municipales y mentionnées pourront passer des statuts pour pourvoir à la liquidation de la dette mentionnée dans la 182e Section, est prolongée par 14 et 15 Vict. c. 109 jusqu'au.....	1er Janv. 1863 etc. et jusqu'à tel autre jour plus tard qui pourra être fixé par une proclamation du gouverneur.

ACTES TEMPORAIRES, ETC—*Continuation.*

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
12 Vict.....97	Acte pour amender les actes passés pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement de titres dans le comté de Hastings.—Le temps limité pour l'enregistrement de certains contrats, etc., jusqu'au...	1er Janvier 1854, etc.
12 Vict.....121	Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instruments relatifs aux propriétés immobilières qui ont été enregistrées dans le bureau d'enregistrement à Montréal.—Certains instruments devaient être enregistrés en vertu de cet acte dans le cours de douze mois qui suivraient la passation due de douze mois par 13 et 14 Vict. c. 93, et douze mois de plus par 14 et 15 Vict. c. 68, savoir.....	30 Dec. 1652. <i>Expiré.</i>
12 Vict.....155	Acte pour pourvoir à l'amélioration de la rivière du Chêne, dans le comté du lac des Deux Montagnes.—(Amendé par 13 et 14 Vict. c. 111, et par 14 et 15 Vict. c. 29.)—Les travaux autorisés par cet acte doivent être complétés dans le cours de six années, savoir	30 Mai 1855.
12 Vict.....160	Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom et raison de Le Président, les Directeurs et la Compagnie du havre de Port Burwell.—Le havre doit être commencé dans le cours de deux années, (30 mai 1851,) et complété dans le cours de sept années, savoir Cet acte est amendé par 14 et 15 Vict. c. 57.	30 Mai 1856.
12 Vict.....178	Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont.—Le chemin de fer doit être complété dans six années, et par 14 et 15 Vict. la compagnie est autorisée à construire une ligne d'embranchement qu'elle devra compléter dans le cours de six années, savoir.....	30 Août 1857.
12 Vict.....180	Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux qui reliera les eaux du lac Champlain à celles du fleuve St. Laurent. Le canal doit être complété pour l'usage du public dans le cours de cinq années.....	30 Mai 1854. <i>Expiré.</i>
12 Vict.....187	Acte pour autoriser Alexandre M. Delisle, B. H. Lemoine et Jean-Baptiste Debien, jeune, à construire un pont de péage sur la rivière Jésus, et pour d'autres fins y mentionnées.—Le pont doit être complété dans le cours de quatre années.....	30 Mai 1853. <i>Expiré.</i>

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—*Continuation.*

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
12 Vict.....189	Acte pour autoriser Joseph Clovis Bélanger, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière Etchemin, dans la paroisse de Saint-Anselme, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de Dorchester, et pour incorporer les dits Joseph Clovis Bélanger, et autres, sous le nom de " La Compagnie du Pont de Saint-Anselme " et pour d'autres fins y mentionnées.—Le pont doit être complété dans le cours de quatre années.....	30 Mai 1853. <i>Expiré.</i>
13 et 14 Vict.....11	Acte pour continuer pendant un temps limité y mentionné l'acte pour mieux pourvoir à la défense de la province, et pour régler la milice de la dite province.—Cet acte continue l'acte de la milice (9 Vict. c. 28,) jusqu'au A moins qu'alors il existe une guerre avec les Etats-Unis, et dans ce cas le dit acte n'expirera qu'à la fin de la session du parlement qui suivra la proclamation de la paix.	10 Août 1853, etc.
13 et 14 Vict.....12	Acte pour mettre en vigueur et continuer pour un temps limité l'acte qui pourvoit à une exploration géologique de la province.—Cet acte fait revivre et continue l'allocation de £2000 par année pour l'exploration géologique (en vertu de 8 Vict. c. 16, expiré le 17 mars 1850,) pour une nouvelle période de cinq années, savoir.....	24 Juillet 1855, etc.
13 et 14 Vict.....112	Acte pour autoriser l'union de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, et de la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Louis et de la ligne de la province, et pour d'autres fins relatives aux dites compagnies.—Cet acte étend la période limitée pour le parachèvement du dernier chemin mentionné, jusqu'au...	10 Août 1855.
13 et 14 Vict.....113	Acte pour continuer et étendre le chemin de fer de Montréal et Lachine et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du Saint-Laurent et de l'Outaouais.—En vertu de cet acte la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine est obligée de commencer la prolongation du chemin de fer dans le cours de trois années (10 août 1853), et l'achever dans le cours de dix ans à compter de la passation de l'acte.	10 Août 1860.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
	Mais si elle est incapable de remplir cette condition, la compagnie du grand chemin de fer de jonction du Saint-Laurent et de l'Outaouais est requise de commencer le chemin de fer dans le cours de trois années à compter de l'expiration du temps accordé à la compagnie du chemin de fer de Montreal et Lachine pour le commencer (10 août 1856) et de l'achever pour l'usage du public, dans le cours de dix ans, à compter de cette époque	10 Août 1866.
13 et 14 Vict.....114	Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de Champlain et du Saint-Laurent à prolonger le dit chemin, et pour d'autres fins.—Cet acte autorise l'achèvement de la branche et la continuation dans le cours de six années.....	24 Juillet 1856.
13 et 14 Vict.....115	Acte pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer du village d'Industrie au township de Rawdon.—Ce chemin doit être achevé dans le cours de quatre années.....	10 Août 1854.
13 et 14 Vict.....116	Acte pour incorporer Peter Paterson, écuyer, et autres, sous le nom de "La compagnie du chemin de fer de Québec et Richmond."—Ce chemin doit être achevé dans le cours de dix années.....	10 Août 1860.
13 et 14 Vict.....119	Acte pour prolonger la période fixée pour l'achèvement du télégraphe de l'association du télégraphe de l'Amérique Britannique du Nord, et pour d'autres fins relatives à la dite association.—La période limitée par 10 et 11 Vict. c. 82, pour achever le télégraphe est étendue par cet acte à trois années de plus.....	10 Août 1853.
13 et 14 Vict.....132	Acte pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer entre Bytown et Prescott. Amendé par 14 et 15 Vict. c. 147.—Ce chemin doit être achevé dans le cours de dix années.....	10 Août 1860.
13 et 14 Vict.....135	Acte pour prolonger le temps accordé pour compléter les brise-vague, jetée et havre de Grimsby.—En vertu de l'acte du H.-C., 5 Guil. 4, c. 16, le havre aurait dû être achevé dans le cours de sept années à compter de la passation de cet acte (16 avril 1842,) mais par l'acte actuel la compagnie est autorisée à achever ses travaux dans le cours de dix années à compter de sa passation.	10 Août 1860.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
13 et 14 Vict.....136	Acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au gaz d'Hamilton.—L'éclairage doit avoir lieu dans cinq ans.	24 Juillet 1855.
13 et 14 Vict.....187	Acte pour prolonger le temps fixé pour payer l'accroissement du capital de la banque du Haut-Canada.—Cet acte prolonge de cinq nouvelles années le temps limité par 9 Vict. c. 86, pour payer l'augmentation du capital.....	24 Juillet 1855.
14 et 15 Vict.....2	Acte pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial. En force jusqu'au.....	1er Oct. 1854 etc.
14 et 15 Vict.....18	Acte pour permettre aux créanciers de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le point de laisser la province, dans les affaires au-dessous de dix louis. En force jusqu'au.....	2 Août. 1853, etc.
14 et 15 Vict.....55	Acte pour continuer pendant un temps limité un acte intitulé : Acte pour encourager l'établissement de banques d'épargne en cette province, et pour les régler. Cet acte continue 4 et 5 Vict. c. 32, jusqu'au...	30 Août 1856, etc.
14 et 15 Vict.....76	Acte pour continuer un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour mieux conserver la paix, et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs," et pour en étendre l'opération à certains travaux entrepris par des compagnies incorporées..... Cet acte pourvoit à ce que le gouverneur puisse par proclamation étendre les dispositions de 8 Vict. c. 6, aux endroits où des travaux entrepris par des compagnies incorporées sont en progrès, et continue le dernier acte, jusqu'au.....	1er Janv. 1855 etc.
14 et 15 Vict.....77	Acte pour autoriser l'emploi des pensionnaires militaires et autres, comme corps de police locale. En force jusqu'au.....	30 Août. 1856, etc.
14 et 15 Vict.....92	Acte pour établir un mode plus sommaire et moins dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans le Bas-Canada, d'en acquérir la possession, lorsqu'ils en sont privés illégalement dans certains cas. En force jusqu'au.....	30 Août 1853, etc.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURES.
	Cet acte est amendé par 16 Vict. c. 205, qui par conséquent cesserait d'être en force en même temps.....	
14 et 15 Vict.....109	Acte pour amender l'acte des corporations municipales du Haut-Canada de mil huit cent quarante-neuf, en l'adaptant aux changements qui viennent récemment d'être apportés aux lois de cotisation du Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province.—Cet acte prolonge le temps limité par 12 Vict. c. 81, pour différentes corporations municipales y mentionnées, afin de passer les statuts voulus pour la liquidation de la dette mentionnée dans la 182e section du dernier acte, jusqu'au.....	1st Jany. 1853, and to such further day thereafter as the Governor General may appoint by Proclamation.
14 et 15 Vict.....123	Acte pour expliquer et amender les actes pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du Haut-Canada.—Cet acte explique et amende 7 Vict. c. 36, et 10 et 11 Vict. c. 20, qui tous deux sont continués par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
14 et 15 Vict.....144	Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent à faire un chemin d'embranchement, et pour d'autres fins. Le chemin d'embranchement doit être complété dans le cours de trois années.....	30 Août 1854.
14 et 15 Vict.....145	Acte pour amender et étendre les dispositions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et de Vermont. Cet acte autorise la compagnie à construire une ligne d'embranchement pour relier le chemin de fer du Passumpsick et de la rivière Connecticut, et le chemin de fer de la vallée de Missiscoui, dans le cours de six années.....	30 Août, 1857.
14 et 15 Vict.....147	Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott.—Cet acte amende 13 et 14 Vict. c. 132, qui pourvoit à ce que le chemin de fer soit complété dans le cours de 10 années, savoir.....	10 Août 1860.
14 et 15 Vict.....157	Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de Port Burwell.—Cet acte amende 12 Vict., c. 160, qui exige que le havre soit construit le	30 Mai 1856.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
14 et 15 Vict.....159	Acte pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des Fils de la Tempérance dans le Canada Ouest. En force pour dix années...	30 Août 1861.
14 et 15 Vict.....162	Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de l'ouest. —Cet acte ne sera pas caduc pour n'avoir pas été mis en force avant le.....	1er Janv. 1854. <i>Expiré.</i>
14 et 15 Vict.....172	Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu et du tunnel de fort Erié et Buffalo. Le pont et le tunnel doivent être complétés et mis en usage dans le cours de cinq années, savoir.....	6 Mars 1857.
16 Vict.....9	Acte pour l'établissement d'une ligne de bâtiments à vapeur entre cette province et le Royaume-Uni. L'octroi de £19,000 par année, durant 7 ans en vertu de cet acte cessera.....	1er Mai 1860.
16 Vict.....38	Acte pour pourvoir à l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de fer depuis vis-à-vis Québec jusqu'aux Trois-Pistoles, et pour étendre le dit chemin de fer jusqu'à la frontière de la province. —Le temps accordé à la compagnie pour se décider si elle devra continuer son chemin jusqu'à la frontière expirera dans les trois années qui suivront la proclamation incorporant la compagnie.....	15 Mai 1856.
16 Vict.....45	Acte pour autoriser la compagnie à fonds social du chemin de fer de Brantford et Buffalo à construire un chemin de fer de fort Erié à Goderich.—Le temps accordé en vertu de la section 15 pour compléter le chemin de fer de Stratford à Goderich expirera le.....	10 Nov. 1858.
16 Vict.....46	Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Montréal et New-York, à prolonger son chemin de fer, et acquérir les terrains nécessaires pour ce prolongement, et pour d'autres fins relatives à la dite compagnie.—Le temps accordé en vertu de la section 9, pour compléter les branches et les extensions autorisées par cet acte, expirera le.....	10 Nov. 1856.
16 Vict.....49	Acte pour étendre les dispositions de la dix-huitième section de l'acte des clauses consolidées des chemins de fer à l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de Peterborough et Port Hope.—Le temps limité par 9 Vic. c. 109, pour compléter le chemin de fer est étendu jusqu'au.....	10 Nov. 1856.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
16 Vict.....55	Acte pour permettre d'augmenter le capital de la banque de Montréal, et faciliter le transport des actions dans certains cas.—Le nouveau capital doit être totalement payé le.....	10 Nov. 1857.
16 Vict.....66	Acte pour incorporer une compagnie par actions pour fournir de l'eau à la cité d'Hamilton.—Le temps limité par la section 6 pour le parachèvement des travaux expirera le.....	10 Nov. 1857.
16 Vict.....75	Acte pour pourvoir à la construction d'un Pont Général de chemins de fer sur le fleuve St. Laurent, à ou près la cité de Montréal.—Le temps limité pour compléter le pont expirera le.....	17 Mars 1858.
16 Vict.....93	Acte relatif aux pêcheries sur la côte du Labrador, et la côte nord du golfe Saint-Laurent.—En force jusqu'au	1er Mai 1856.
16 Vict.....108	Acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au gaz de Brockville.—Le temps limité pour le parachèvement des travaux expirera le.....	22 Arvil 1858.
16 Vict.....132	Acte pour incorporer la compagnie du pont de Québec.—Le temps limité par la section 14, pour commencer le pont expirera le..... Et pour le finir.....	23 Mai 1856. 23 Mai 1859.
16 Vict.....143	Acte pour autoriser une addition au capital de la Banque de Québec, pour faciliter le transfert des actions en certains cas, et pour d'autres fins relatives à la dite Banque.—Le temps limité pour payer tout le fonds additionnel expirera le.....	23 Mai 1858.
16 Vict.....151	Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins. Les divers Actes et Ordonnances continués par cet acte, seront en force jusqu'au.....	1er Janv. 1854. etc.
16 Vict.....239	Acte pour amender et étendre la charte de la compagnie du chemin de fer et du havre de Woodstock et du lac Erie. Le temps limité pour le parachèvement du chemin, par 10 et 11 Vic., c. 117, est prolongé par cet acte jusqu'au.....	14 Juin 1863.
16 Vict.....244	Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer d'union d'Ontario, Simcoe, et Huron. Par cet acte le temps limité par 12 Vic. c. 196, pour déposer les plans et les livres de référence, est prolongé jusqu'au.....	29 Août 1856.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
16 Vict.....248	Acte pour incorporer la compagnie de manufacture de locomotives de Toronto. Le temps dans lequel la compagnie doit entrer en opération est limité au.....	14 Juin 1858.
16 Vict.....249	Acte pour incorporer la compagnie de manufacture de locomotives de Leeds, Lanark et Renfrew. Le temps pendant lequel la compagnie doit entrer en opération, est limité au,.....	14 Juin 1858.
16 Vict250	Acte pour incorporer une compagnie, dans la cité de Toronto, sous le nom de "Compagnie Métropolitaine " du gaz et de l'eau." Le temps limité pour l'achèvement des travaux du gaz, est le Pour l'Aqueduc, le..... La Corporation de la cité peut prendre les travaux, etc., en tout temps dans le cours de cinq années après qu'ils auront été finis.;	14 Juin 1856. 14 Juin 1858.
16 Vict.....257	Acte pour incorporer la compagnie des jetées, quais et bassins du Cap Rouge. Il faut au moins qu'un bassin sec ou à flot soit fini avant le N. B.—Par la sixième clause de la section 22 de l'acte des clauses consolidées des chemins de fer (14 et 15 Vict. c. 51), si la construction d'aucun chemin de fer auquel cet acte peut être applicable, n'a pas été commencé et que dix pour cent du capital n'ont pas été dépensés pour le dit chemin, pendant les trois années qui suivront la passation de l'acte spécial autorisant la construction du dit chemin de fer, ou si le dit chemin de fer n'est pas parachevé et mis en opération dans les six années qui suivront la passation du dit acte spécial, l'existence et les pouvoirs de la compagnie comme corporation cesseront d'exister.	14 Juin 1858.

ACTES TEMPORAIRES, ou actes contenant des dispositions temporaires, de la Législature de la ci-devant Province du Bas-Canada, qui sont actuellement en force et expireront le ou avant le 1er Mai 1863.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
2 Geo. 4.....8	Acte pour mieux régler la commune de la seigneurie de Laprairie de la Magdeleine.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au	1er Janv. 1854 etc.
2 Geo. 4.....10	Acte pour mettre les habitants de la seigneurie de la Baie St. Antoine, communément appelée Baie du Febvre, en état de pourvoir à mieux régler la commune de la dite seigneurie. Amendé et augmenté par 4 Geo. 4, c. 26, ; ces deux actes sont continués par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
4 Geo. 4.....26	Acte pour autoriser le président et les syndics de la commune de la seigneurie de la Baie St. Antoine, communément appelée Baie du Febvre, à terminer certaines disputes relatives aux limites de la dite commune, et pour d'autres objets y appartenant. Cet acte amende et augmente l'acte du B.-C., 2 Geo. 4, c. 10 ; et ces deux actes sont continués par 16 Vict. c. 151 jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
9 Geo. 4.....20	Acte pour pourvoir plus efficacement à l'extinction des hypothèques secrètes sur les terres qu'il n'a été jusqu'ici en usage dans cette province.—Cohtiné par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
9 Geo. 4.....27	Acte pour empêcher les débiteurs fraudulceux de fruster leurs créanciers en certaines parties de cette province.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
9 Geo. 4.....28	Acte pour faciliter les procédures contre les biens et effets des débiteurs en certains cas.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
9 Geo. 4.....32	Acte pour changer et amender un acte passé dans la sixième année du règne de sa majesté, intitulé : "Acte pour autoriser les habitants du fief Gros Bois, dans le comté de St. Maurice, à faire des réglemens plus avantageux pour la commune du dit fief."—Cet acte amende 6 Geo. 4' c. 10 ; et ces deux acte sont continués par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—Continuation.

REIGN AND CHAPTER.	TITLE OF THE ACT.	DURATION.
9 Geo. 4.....51	Acte pour la conservation de la pêche au saumon dans les comtés de Cornwallis et de Northumberland.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
1 Will. 4.....6	Acte pour encourager la destruction des loups.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
3 Will. 4.....14	Acte pour suspendre encore certaines parties d'un acte ou ordonnance y mentionné, et pour consolider et continuer encore pour un temps limité les dispositions de deux autres actes y mentionnés, afin de constater plus efficacement les dommages sur les lettres de change protestées, et pour déterminer les disputes qui y ont rapport, et pour d'autres fins.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
6 Will. 4.....18	Acte pour pourvoir à l'éclairage de la cité de Montréal par le gaz. Amendé par 10 et 11 Vict. c. 80, jusqu'au.....	1er Janv. 1861.
6 Will. 4.....19	Acte pour régler les honoraires des personnes employées par les juges de paix, dans les campagnes, comme greffiers ou huissiers en certains cas.—Continué par 14 et 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
<p>Mais avec ce proviso : que la partie de l'acte relative aux honoraires accordés aux greffiers des magistrats de campagne cessera d'être en force aussitôt qu'un tarif d'honoraires aura été promulgué en vertu de 14 et 15 Vict. c. 95. S. 25.</p>		
6 Will. 4.....35	Acte pour pourvoir au traitement médical de marins malades.—Amendé par 8 Vict. c. 12, (qui expirera avec lui,) et par 16 Vict. c. 166, et continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 et
2 Vict. (3).....7	Ordonnance pour amender l'acte passé dans la trentième année du règne du roi George Trois, c. 9, communément appelé l'acte des chemins.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc
<p>Mais la section 19 de cette ordonnance est révoquée par 14 et 15 Vict. c. 98.</p>		

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
2 Vict. (3).....24	Ordonnance pour prolonger la durée de la charte royale incorporant la banque de Québec, et pour ultérieurement pourvoir au gouvernement et à l'administration de la dite banque.—Pouvoirs augmentés par 4 et 5 Vict. c. 94, (lequel est amendé par par 10 et 11 Vict. c. 114) et par 14 et 15 Vict. c. 156, et par 16 Vict. c. 143, jusqu'au.....	1er Décembre, 1862.
3 et 4 Vict.....30	Ordonnance pour incorporer les ecclésiastiques du séminaire de St. Sulpice de Montréal pour confirmer leur titre au fief et seigneurie de l'isle de Montréal au fief et seigneurie du lac des Deux-Montagnes, et au fief et seigneurie de St. Sulpice, en cette province, pour pourvoir à l'extinction graduelle des redevances et droits seigneuriaux dans les limites seigneuriales des dits fiefs et seigneuries, et pour d'autres fins—La condition contenue dans la douzième clause obligeant le séminaire à disposer de la ferme St. Gabriel en <i>franc alev roturier</i> dans le cours de vingt années, expirera dans vingt ans, le.....	8 Juin 1860.

ACTES TEMPORAIRES, ou actes contenant des dispositions temporaires, de la Législature de la Province du Haut-Canada, qui sont actuellement en force, et expireront le ou avant le 1er Mai 1863.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
59 Geo. 3.....24	Acte pour incorporer plusieurs personnes sous le nom et titre de Le Président, les Directeurs et la Compagnie de la banque du Haut Canada.—Amendé par l'acte du H.-C. 2 Geo. 4, c. 7.—Amendé de nouveau par l'acte du H.-C., 4 Geo. 4, c. 11; changé et amendé par l'acte du H.-C., 2 Guil. 4, c. 10; amendé de nouveau par 6 Vict. c. 27, qui en révoque certaines parties et le continue jusqu'au..... Continué de nouveau par 7 Vict. c. 62, et par 13 et 14, c. 137.	1er Juin 1862, etc.

ACTES TEMPORAIRES, Etc.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
11 Geo. 4.....20	Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de Home à pourvoir au soulagement des aliénés et des indigents dans ce district.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
2 Guil. 4... ..11	Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison des Président, Directeurs et Compagnie de la banque Commerciale du district de Midland.—Amendé par l'acte du H.-C., 3 Guil. 4, c. 43 ; l'acte du H.-C., 6 Guil. 4. c. 33 ; amendé de nouveau par 6 Vict. c. 26, qui en révoque certaines parties et le continue jusqu'au..... De nouveaux pouvoirs sont conférés à la banque commerciale du district de Midland par 7 Vict. c. 62, et par 9 Vict. c. 87, et par 12 Vict. c. 170.	1er Juin 1862, etc.
3 Guil. 4.....20	Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de la Compagnie d'assurance maritime du Saint Laurent à l'intérieur.—En force jusqu'au.....	1er Janvier 1860.
3 Guil. 4.....45	Acte pour continuer un acte passé dans la onzième année du règne de feu sa majesté, intitulé : “ Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de Home, à pourvoir au soulagement des aliénés et des indigents dans ce district,” et pour étendre les dispositions du dit acte aux autres districts de cette province.—Cet acte donne de l'extension aux dispositions de l'acte du H.-C., 11 Geo. 4, c. 20, et les deux sont continués par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
5 Guil. 4.....16	Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom et le titre de Président, Directeurs et Compagnie des brise-vague, jetée et havre de Grimsby.—Le temps limité par cet acte pour l'achèvement du havre était le 16 avril 1842, mais par 13 et 14 Vict. c, 135, l'acte est remise en vigueur, et le susdit temps prolongé jusqu'au.....	10 Août 1860.
5 Guil. 4.....46	Acte pour incorporer diverses personnes sous les nom et raison des Président, Directeurs et Compagnie de la banque de Gore.—Amendé par 12 Vict. c. 169. En force jusqu'au.....	1 Août 1860.

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
6 Guil. 4.....29	Acte pour abroger un acte passé dans la quarante-neuvième année du règne de feu sa majesté le roi George Trois, intitulé : “ Acte pour encourager la destruction “ des loups en cette province,” et pour établir de nouvelles dispositions pour exterminer ces animaux destructeurs.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au....	1er Janv. 1854, etc.

Actes qui expireront a la fin de la présente session.

ACTS DU CANADA.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
4 et 5 Vict.....36	Acte pour régler les pêches dans le district de Gaspé.— Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
7 Vict.....10 et 9 Vict30 et 13 et 14 Vict.....20	Acte pour abroger une ordonnance du Bas-Canada, intitulé : “ Ordonnance concernant les banqueroutiers et “ l'administration et la distribution de leurs biens et “ effet,” et pour établir des dispositions pour le même objet dans toute la province du Canada.—Amendé par 9 Vict. c. 30, et les deux continués par 16 Vict. c. 121, en ce qui regarde seulement les cas pour lesquels ils sont continués dans 12 Vict. c. 18, avec les actes en dernier lieu mentionné, et l'acte 13 et 14 Vict. c. 20, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
7 Vict..... 36 et 10 et 11 Vict.....20 et 14 et 15 Vict.....123	Acte pour empêcher d'obstruer les Rivières et Ruisseaux du Haut-Canada, tel qu'amendé par 10 et 11 Vict. c. 20, et continué par icelui jusqu'au..... Et expliqués et amendés par 14 et 15 Vict. c. 123.— Continués par les deux derniers actes mentionnés par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854. etc
8 Vict.....27	Acte pour amender l'ordonnance et l'acte y mentionnés concernant l'enregistrement des titres de biens, immeubles, dans le Bas-Canada, ou des hypothèques dont ils sont grevés.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au	1er Janv. 1854. etc.

ACTES DU CANADA.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
8 Vict.....48	Acte pour le soulagement des débiteurs insolubles dans le Haut-Canada, et pour d'autres fins y mentionnés.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854. etc.
9 Vict.....12 et 10 et 11 Vict.....38	Acte pour remédier à certains défauts dans l'enregistrement, dans le comté de Hastings, Haut-Canada.—La période limitée par ces actes pour recevoir les mémoires, etc., après avoir été prolongée par 12 Vict. c. 97, est actuellement étendue par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854. etc.
9 Vict.....28	Acte pour révoquer certaines lois concernant la défense de la province, et pour en régler la milice.—La section 36 (exemption des Ménonistes et Tunkers) et tout ce qui, dans cet acte, révoquait 4 et 5 Vict. c. 2, révoqué par 12 Vict. c. 88, quant à ce qui rappel au Haut-Canada. Il est aussi amendé par 12 Vict. c. 89, quant à la parade annuelle de la milice dans le Haut-Canada.—Cet acte est continué par 13 et 14 Vict. c. 11, jusqu'au..... Mais l'acte en dernier lieu mentionné pourvoit à ce que s'il y a une guerre entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, au temps auquel l'acte de milice aurait autrement expiré, il n'expirera qu'après la fin de la session qui suivra la proclamation de la paix	10 Août 1853 etc.
9 Vict30	Acte pour continuer et amender les lois de banqueroute maintenant en force en cette province.—Voir 7 Vict. c. 10.....	1er Janv. 1852 etc.
9 Vict.....38	Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir de certaines matières qui concernent les affaires publiques à recevoir les témoignages sous serment.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
10 et 11 Vict.....1	Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de Montréal, dans certains cas où la santé publique de la cité peut être mise en danger.—Cet acte expirera le 9 novembre 1847, mais il a été remis en vigueur et continué temporairement par 11 Vict. c. 3, il est actuellement continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
10 et 11 Vict.....20	Acte pour amender, expliquer et continuer l'acte passé dans la septième année du règne de sa majesté, intitulé : " Acte pour empêcher d'obstruer les rivières et " ruisseaux du Haut-Canada."—Voir 7 Vict. c. 36.	

ACTES DU CANADA.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
10 et 11 Vict.....38	Acte pour changer et amender l'acte intitulé, acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de Hastings, dans le Haut-Canada.—Voir 9 Vict. c. 12.	
11 Vict.....7	Acte pour pourvoir à l'inspection du beurre dans Québec et Montréal.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au	1er Janv. 1854, etc.
12 Vict.....18	Acte pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroute maintenant pendantes.—Voir 7 Vict. c. 10.	
12 Vict.....97	Acte pour amender les actes passés pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de Hastings.—Voir 9 Vict. c. 12.....	
12 Vict.....121	Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instruments relatifs aux propriétés immobilières, qui ont été enregistrés dans le bureau d'enregistrement à Montréal.—Certains instruments devaient être enregistrés en vertu de cet acte, dans le cours de douze mois à compter de sa passation, savoir, 30 mai 1850 ; mais cette période a été prolongée de douze mois, par 16 Vict. c. 156, jusqu'au.....	31 Déc. 1852. <i>Expiré.</i>
13 et 14 Vict.....20	Acte pour permettre aux créanciers de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le point de laisser la province, dans les affaires au-dessous de dix louis—En force jusqu'au.....	
14 et 15 Vict.....18	Acte pour établir un mode plus sommaire et moins dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans le Bas-Canada, d'en acquérir la possession, lorsqu'ils en sont privés illégalement dans certains cas.—En force jusqu'au..... Cet acte est amendé par 16 Vict. c. 205, qui comme de raison cessera en même temps.	2. Août 1853, etc.
14 et 15 Vict..... 92	Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins. Les divers actes et ordonnances continués par cet acte, seront en force jusqu'au.....	30 Août 1853, etc.

ACTES DU CANADA.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
16 Vict.....151	Acte pour expliquer et amender les actes pour empêcher d'abstruer les rivières et ruisseaux du Haut-Canada.— Sec. 7 Vict. c. 36.....	1er Janv. 1854 etc.
14 et 15 Vict.....123	Acte pour empêcher d'abstruer les rivières et ruisseaux du Haut-Canada.—Voir 7 Vict. c. 36..	

ACTES ET ORDONNANCES DU BAS-CANADA

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
2 Geo. 4.....8	Acte pour mieux régler la commune de la seigneurie de Laprairie de la Magdeleine.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
2 Geo. 4.....10 et 4 Geo. 4.....26	Acte pour mettre les habitans de la seigneurie de la Baie St. Antoine, communément appelée Baie du Febvre, en état de pourvoir à mieux régler la commune de la dite seigneurie.—Tel qu'amendé et augmenté par 4 Geo. 4, c. 26 ; et ces deux actes sont continués par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
4 Geo. 4.....26	Acte pour autoriser le président et les syndics de la commune de la seigneurie de la Baie St. Antoine, communément appelée Baie du Febvre, à terminer certaines disputes relativement aux limites de la dite commune, et pour d'autres objets y appartenant. Voir 2 Geo. 4, c. 10.....	
9 Geo.....20	Acte pour pourvoir plus efficacement à l'entretien des hypothèques secrètes sur les terres qu'il n'a été jusqu'ici en usage dans cette province.—Continué par 16 Vic. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
9 Geo. 4.....27	Acte pour empêcher les débiteurs frauduleux de fruster leurs créanciers en certaines parties de cette province.—Continué par 16 Vic. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.

ACTES ET ORDONNANCES DU BAS-CANADA.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
9 Geo. 4.....28	Acte pour faciliter les procédures contre les biens et effets des débiteurs en certains cas.—Continué par 16 Vic. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
9 Geo. 4.....32	Acte pour changer et amender un acte passé dans la sixième année du règne de sa majesté, intitulé : " Acte pour autoriser les habitans du fief Gros Bois, dans le comté de St. Maurice, à faire des réglemens plus avantageux pour la commune du dit fief."—Cet acte amendé 4 Geo. 4, c. 10 ; et ces deux actes sont continués par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
9 Geo. 4.....51	Acte pour la conservation de la pêche au saumon dans les comtés de Cornwallis et de Northumberland.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
1 Guil. 4.....6	Acte pour encourager la destruction des loups.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854, etc.
3 Guil. 4.....14	Acte pour suspendre encore certaines parties d'un acte ou ordonnance y mentionné, et pour consolider et continuer encore pour un temps limité les dispositions de deux autres actes y mentionnés, afin de constater plus efficacement les dommages sur les lettres de change protestées, et pour déterminer les disputes qui y ont rapport, et pour d'autres fins.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
6 Guil. 4.....19	Acte pour régler les honoraires des personnes employées par les juges de paix, dans les campagnes, comme greffiers ou huissiers en certain cas.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au..... Mais avec ce proviso : que cette partie de l'acte relatif aux honoraires accordés aux greffiers des magistrats de campagne cessera d'être en force aussitôt qu'un tarif d'honoraires aura été promulgué en vertu de 14 et 15 Vict. c. 95, s. 26.	1er Janv. 1854 etc.
6 Guil. 4.....35	Acte pour pourvoir au traitement médical de marins malades.—Amendé par 8 Vict. c. 12, (qui expirera avec lui,) et continué par 16 Vict. c. 166, et 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.

ACTES ET ORDONNANCES DU BAS-CANADA.—Continuation.

REGNE ET CHAPITRE	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
2 Vict. (3).....7	Ordonnance pour amender l'acte passé dans la trentesixième année du règne du roi George Trois, c. 9. communément appelé l'acte des chemins.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
	Mais la section 19 de cette ordonnance est révoquée par 14 et 15 Vict. c. 98, s. 93.....	

ACTES DU HAUT-CANADA

REGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DUREE.
11 Geo. 4.....20	Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de Home à pourvoir au soulagement des aliénés et des indigents dans ce district.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
3 Guil. 4.....45	Acte pour continuer un acte passé dans la onzième année du règne de feu sa majesté, intitulé : " Acte pour autoriser les sessions du quartier du district de Home, " à pourvoir au soulagement des aliénés et des indigents dans ce district," et pour étendre les dispositions du dit acte aux autres district de cette province. —Cet acte donne de l'extension aux dispositions de l'acte du H.-C., 11 Geo. 4. c. 20, et il est continué par 19 Vict. c. 151, jusqu'au.....	1er Janv. 1854 etc.
6 Guil. 4.....28	Acte pour abroger un acte passé dans la quarante-neuvième année du règne de feu sa majesté le roi George Trois, intitulé : " Acte pour encourager la destruction des loups en cette province," et pour établir de nouvelles dispositions pour exterminer ces animaux destructeurs.—Continué par 16 Vict. c. 151, jusqu'au..	1er Janv. 1854 etc.

Cette liste n'indique pas le temps limité pour déposer les tracés et les plans ou livres de référence des chemins de fer, mais elle indique seulement la période pendant laquelle le chemin doit être achevé.

Le chiffre (3) après les dates de certaines ordonnances du Conseil Spécial, passées dans la seconde année du règne de Sa Majesté, indique la troisième session, dans cette année.

G. W. WICKSTEED,

Greffier en loi.